

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS  
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE  
**COMMUNE DE VIGLAIN 45600**

mail : [viglain@wanadoo.fr](mailto:viglain@wanadoo.fr)  
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 Février 2022**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales**

**Convocation du 04/02/2022**

**Présents** : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Eric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Sabine SEBBAN, Marine LEGRAND, Helena BAFUNNO, Guillaume QUETTIER.

**Absents excusés** : Mmes Dominique BILLOTEY et Anne-Sophie HODEAU  
Mrs Maxime DEKEUKELAERE et Gabriel CALLARD

**Pouvoirs** : Mme Dominique BILLOTEY à Mr Eric LEGRAND  
Mr Gabriel CALLARD à Mme Lucette BENOIST

**Secrétaire de séance** : Mr Guillaume QUETTIER

**APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

Le conseil municipal approuve la séance du 02 décembre 2021, à l'unanimité.

**REHABILITATION DE L'IMMEUBLE 8 RUE ROMAINE :**

Le maire informe que suite à l'achat de l'immeuble situé 8 rue Romaine, le conseil municipal doit lancer une étude pour la réhabilitation de ce bâtiment en commerce multi-services.

Le Maire propose de lancer une consultation auprès de cabinets d'études d'architectes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en commerce multi-services.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études d'architectes.

**ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE :**

Le maire informe son assemblée, que le matériel informatique de la mairie est à renouveler. Il présente un devis de la SARL Sully Micro Service de Saint-Père-sur-Loire. Ce prestataire a actuellement la maintenance de notre matériel et nous donne entière satisfaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire d'accepter le devis et sollicite une subvention auprès de la Communauté de communes du Val de Sully à hauteur de 50 % du montant H.T.

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE :**

Le maire annonce que certaines voiries communales ont besoin d'une remise en état, la Rue de la Pinaudière et une partie de la route de Guilly, entre autres.  
Il propose de lancer une consultation auprès d'entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à lancer une consultation auprès d'entreprises compétentes dans le domaine de la voirie.

### **ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE POLYVALENTE :**

Le maire signale que le lave-vaisselle de la salle polyvalente, doit être remplacé. Il propose de demander des devis auprès d'entreprises spécialisées dans le matériel de restauration collective.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à consulter ce type d'entreprise et le charge de retenir la mieux disante. Il sera sollicité auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully, une subvention dans le cadre du Fonds de Concours, à hauteur de 50 % du montant H.T. dans l'opération éligible en multi-projets.

### **TRAVAUX SUR RESEAUX AEP (Adduction Eau Potable) :**

Le Maire rappelle qu'il a été détecté du chlorure de vinyle monomère (CVM) sur une partie du réseau AEP.

Ce CVM peut-être émis par des canalisations en PVC posées avant 1980.

Le maire informe qu'il faut repérer l'ensemble des canalisations à risque sur tout le territoire, mener des campagnes d'analyses de CVM dans l'eau, dans les secteurs identifiés comme à risques, et mettre en place des actions correctives.

Pour cela, il faut réaliser une campagne de prélèvement et de mesure du CVM. Il a reçu Mr Florian POURRIAU, chargé de Mission Eau et Assainissement du Département, qui propose une assistance de Cap Loiret pour une mission d'accompagnement.

Le coût de cette campagne de mesure s'élèverait au maximum à environ 12 000.00 €.

Aussi, la Commune de St Florent le Jeune doit réaliser la même prestation, une commande groupée permettrait une optimisation des coûts et un meilleur tarif du prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à consulter Cap Loiret, et à réaliser un marché commun avec la Commune de St Florent-le-Jeune pour fin mars 2022.

### **CONVENTION AVEC LA COM. COM. POUR ENTRETIEN DES CHEMINS INSCRITS AU PDIPR (Plan départ. des itinéraires de promenades et de Randonnées) :**

Le maire informe que l'entretien des chemins communaux inscrits au PDIPR est une compétence supplémentaire de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Ainsi, la Communauté de Communes du Val de Sully délègue à la Commune l'entretien de ces chemins inscrits au PDIPR.

En contrepartie, la Communauté de Communes du Val de Sully versera annuellement à la Commune une indemnité forfaitaire.

Ce forfait prend en compte les prestations réalisées par les services techniques municipaux et les prestataires extérieurs.

La convention prendra effet au 01/04/2022, sans limitation de durée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention relative à l'entretien des chemins inscrits au PDIPR, avec la Communauté de Communes du Val de Sully.

## **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG**

### **45 :**

Le maire rappelle à son assemblée que la Commune cotise au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la surveillance médicale des agents. L'adhésion est arrivée à échéance au 31/12/2021.

Le maire propose de renouveler l'adhésion à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2024. Le coût de ce service s'élève à 0,33 % de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion à compter du 01/01/2022 pour une durée de 3 ans, et autorise le maire à signer la convention d'adhésion avec le service médecine prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

## **CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION CHÔMAGE DU CDG 45 :**

Le Maire informe que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret a adopté lors de sa séance du 25 novembre 2021 une nouvelle convention d'adhésion à la prestation chômage applicable dès le 1<sup>ER</sup> janvier 2022.

Cette nouvelle convention, issue des échanges avec les collectivités adhérentes, doit remplacer la convention actuelle qui lie la collectivité au Centre de Gestion.

La Commune étant adhérente à la mission chômage du CDG45 pour suivre le dossier d'un agent ayant démissionné l'an passé, le maire propose de renouveler la convention d'adhésion à la mission chômage du CDG45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention afférente à ces prestations.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

### **Pour information :**

Réunion publique : Réunion de réflexion sur le post-accident nucléaire le samedi 26 février 2022 de 14h à 18h à l'auditorium de l'espace culturel et sportif de Dampierre-en-Burly.

Assemblée générale de l'association « Le Marathon de l'Espoir Sully » le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19h30 au Centre Française KUYPERS.

Le Samedi 12 mars 2022 à 20h30 à la Salle Polyvalente, l'association Théâtrale de St Père sur Loire présentera une comédie en III actes « Le Bal des Escargots ».

Le dimanche 27 mars 2022 l'Association des Parents d'Elèves organise le carnaval et un vide grenier.

**Affiché, le 18 février 2022**

**Le Maire,  
René HODEAU**



